

# **CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE**

**2022-033 – Lot 2 600 251 – 2553, chemin Bellerive**

---

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, que la demande de dérogation mineure suivante sera prise en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2022 ;

**2022-033** : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputées conformes :

- 1- La hauteur totale du bâtiment de 6,81 mètres alors que la réglementation permet une hauteur maximale de 6,00 mètres ;
- 2- La hauteur de la structure des murs du bâtiment de 5,13 mètres alors que la réglementation permet une hauteur maximale des murs de 3,20 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant le 6 juillet 2022 à 20 h à la salle du Conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter les consultations écrites en annexe du présent avis public pour prendre connaissance des demandes de dérogations mineures.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 20 juin 2022.

Danik Salvail, CPA  
Greffier adjoint

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 20 juin 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 20 juin 2022.

Donné à Carignan, ce 20 juin 2022.

Danik Salvail, CPA  
Greffier adjoint